

**Ville de Bagnols-sur-Cèze
Département du Gard - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 2022-09-111
du Conseil municipal
Séance du 14 septembre 2022**

**Date d'envoi des convocations
et de l'Ordre du jour du Conseil municipal : 08 septembre 2022
Nombre de Conseillers municipaux : 33
Nombre de Conseillers municipaux présents : 27
Nombre de Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : 5
Nombre de Conseillers municipaux absents : 1**

L'an deux mille vingt-deux, le 14 septembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle – rue Racine sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Anthony **CELLIER**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Mourad **ABADLI**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Fatiha **EL KHOTRI**, Ali **Ouatizerga**, Michel **SELLENS**, Bernard **NASS**, Alain **POMMIER**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Thierry **VINCENT**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Sandrine **ANGLEZAN** procuration à J C. REY, Catherine **HERBET** procuration à C. MUCCIO, Marilyne **FOURNIER** procuration à M. COUSTON, Pascal **BORDES** procuration à A. POMMIER, Léopoldina **MARQUES-ROUX** procuration à J-L. MORELLI

Conseillers municipaux absents : Audrey **BLANCHER**

Secrétaire de séance : Raymond **MASSE**

Objet : Convention du « Contrat de rivière » du bassin de la Cèze entre l'Agence de l'Eau, le Syndicat ABCèze et les maîtres d'ouvrage

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2014 – 173 du 21 Février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la Loi Elan promulguée par le Président de la République le 24 novembre 2018 sur l'Evolution du logement, de l'Aménagement et du Numérique,

Vu Le Schéma de Cohérence Territoriale du Gard Rhodanien approuvée le 14 décembre 2020,

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée 2022-2027,

Vu la Convention Cadre « Action Cœur de Ville » signée le 08 octobre 2018,

Vu la présentation du projet « Action Cœur de Ville » en Comité de Pilotage le 18 Janvier 2019,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2019-7-20-005 portant homologation de la convention cadre action cœur de ville de Bagnols-sur-Cèze en convention d'opération de revitalisation du territoire date du 24 juillet 2019,

Vu le Plan stratégique de revitalisation du centre-ville de Bagnols-sur-Cèze présenté lors du comité de pilotage du 22 janvier 2020,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Urbanisme, Travaux, Environnement du 07 septembre 2022.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention du contrat de rivière du bassin de la Cèze (en annexe) entre l'Agence de l'Eau, le Syndicat ABCèze et la Ville pour la participation financière de l'Agence de l'Eau au projet de désimperméabilisation du groupe scolaire Célestin Freinet,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 septembre 2022.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture


Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

Le 15 septembre 2022

et publié le 15 septembre 2022

